

Assemblée communale ordinaire du 09 juin 2022, à 20h00,
À la Maison des Œuvres, Lajoux

Convoquée par le conseil communal et publiée dans le Journal officiel **no 19 du vendredi 27 mai 2022.**

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 21 décembre 2021
2. Discuter et approuver les comptes 2021 ; approuver les dépassements budgétaires
3. Nommer un membre à la Commission d'école secondaire du Cercle scolaire de Bellelay
4. Discuter et voter la vente de la parcelle n° 636 d'une surface de 710 m² au prix de Fr. 90.- le m² à Mégane et Laurent Crevoisier sise au lieu-dit « Clos-aux-Miserez », en zone d'habitation (Ha). Donner compétence au Conseil communal pour ratifier les actes y relatifs
5. Divers.

Président : Jean-Paul Farine
Secrétaire : Céline Michel
Scrutateurs (trices) : Marilyne Chappatte et Samuel Gerber
Nbre de participants : 27

Le président Jean-Paul Farine ouvre l'assemblée et donne connaissance de l'ordre du jour.

Il demande si des modifications sont à apporter à l'ordre du jour de ce soir.

Cette possibilité n'est pas sollicitée.

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 21 décembre 2021

Comme le veut l'article 27 alinéa 2 du règlement d'organisation, le PV est déposé publiquement dès sa rédaction par la secrétaire communale. Celle-ci informe l'Assemblée qu'aucune demande de correction écrite n'a été faite dans le délai légal. Il demande à l'Assemblée si des modifications sont à apporter à ce PV. Aucune demande de modification n'est demandée. Ce PV est accepté avec remerciements à son auteure.

2. Discuter et approuver les comptes 2021 ; approuver les dépassements budgétaires

Le Maire rapporte au nom du Conseil communal. Il demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Il fait un bref résumé des comptes et indique que la commune boucle sur un bénéfice de Fr. 4'584.96. Il remercie Sylvain Hulmann pour son professionnalisme et lui donne la parole.

Sylvain Hulmann, caissier communal, prend la parole et présente les résultats. Il informe l'assemblée que les comptes bouclent avec des charges à hauteur de Fr. 3'347'730.01 et des produits à hauteur de CHF 3'352'314.97 ; soit un excédent de produits de Fr. 4'584.96

Une vue d'ensemble est ensuite présentée, suivie du compte de résultat global. Après cela, un résumé du compte des investissements et le résultat du financement sont parcourus.

La présentation des financements spéciaux n'amène pas de questions, de même que l'aperçu du compte de résultat selon les groupes de matières.

Les comptes sont ensuite détaillés chapitre par chapitre. Les questions sont ouvertes après chaque chapitre.

Il commence pour le chapitre administration générale. Un citoyen explique avoir remarqué que l'équivalent plein temps pour l'administration est élevé. Il demande si le Conseil communal envisage de faire une étude à ce sujet pour descendre le taux à 1,6. Le Maire lui apporte une explication. Il indique que Sylvain Hulmann a commencé à travailler à la commune en octobre dernier. Il a dû se familiariser avec le système MCH2 et mettre en place une nouvelle comptabilité. Il indique aussi que la secrétaire communale s'occupe du secrétariat et du Conseil communal. Il souligne qu'un équivalent plein temps passant de 2 actuellement à 1,8 est souhaité par le Conseil communal, dès que tout sera en place au niveau de la comptabilité. Le citoyen remercie le Maire pour ses explications.

Au chapitre formation, un citoyen demande où en est le projet d'une UAPE. Aurélie Juillerat, Conseillère communale, l'informe que le projet d'ouverture d'une UAPE entre Lajoux et les Genevez est en cours. Le dossier est actuellement entre les mains du canton. Au chapitre protection de l'environnement et aménagement du territoire, un citoyen demande la parole et indique qu'il faudrait revoir le règlement sur les déchets.

Il explique qu'il y a du laxisme envers certains citoyens qui devraient commander des bennes pour déposer leurs déchets encombrants. Le Maire lui répond que le Conseil communal ne s'est pas occupé de ce règlement pour l'instant, car le système actuel fonctionne. En effet, il y a des bennes à la déchetterie où les citoyens peuvent déposer leurs déchets encombrants, contre le paiement d'un émolument. Le Maire informe que ce point sera discuté lors d'une prochaine séance du Conseil communal.

Les investissements sont ensuite parcourus en détail. Ils n'amènent pas de questions, de même que les actifs et passifs du bilan.

Un citoyen demande où en sont les ventes de terrain. Est-ce qu'elles ont toutes été facturées, car il y a pas mal de dettes sur certains lotissements. Sylvain Hulmann lui explique que toutes les parcelles ont été facturées et encaissées. Certaines dettes à échéance ont été remboursées début 2022. Le citoyen demande pourquoi le montant est aussi élevé. L'ancien Maire, présent dans la salle, lui indique que la répartition a été faite à l'époque et que les montants sont retrouvables. Le citoyen prend note de cette réponse.

Les comptes ont été vérifiés par Figema SA et ceux-ci sont conformes aux prescriptions légales. La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

Au vote, les comptes 2021 sont approuvés à l'unanimité, avec remerciements au caissier.

3. Nommer un membre à la Commission d'école secondaire du Cercle scolaire de Bellelay

Aurélie Juillerat informe que Cornelia Berberat ne souhaite pas renouveler son mandat au sein de la Commission d'école secondaire.

Elle demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Elle informe que Cornelia Berberat a été membre de la commission pendant de nombreuses années et la remercie chaleureusement au nom du Conseil communal, pour son engagement tout au long de son mandat.

Elle indique que Valérie Chappatte a accepté avec intérêt, de s'investir en tant que membre.

Aurélie Juillerat demande à l'assemblée d'accepter la nomination de Valérie Chappatte. L'assemblée communale accepte à l'unanimité la nomination.

4. Discuter et voter la vente de la parcelle n° 636 d'une surface de 710 m2 au prix de Fr. 90.- le m2 à Mégane et Laurent Crevoisier sise au lieu-dit « Clos-aux-Miserez », en zone d'habitation (Ha). Donner compétence au Conseil communal pour ratifier les actes y relatifs

Christian Frund rapporte au nom du Conseil communal. Il demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue. Le projet est présenté sur beamer.

Il donne connaissance de la demande d'achat de cette parcelle émanant de Mégane et Laurent Crevoisier pour la construction d'une villa familiale, sur la parcelle située en zone à bâtir Ha au lieu-dit Clos-aux-Miserez. Le prix du m2 est fixé à Fr. 90.- TTC.

Cette parcelle avait auparavant été réservée par un promoteur, qui n'a par la suite, pas fait les démarches nécessaires pour faire avancer le projet. C'est pourquoi, le Conseil communal a décidé de la remettre en vente. Le rapporteur parle ensuite du prix de la parcelle en expliquant que lors de la première vente de celle-ci, le prix était de Fr. 50.-/m2. Le Conseil communal propose ce soir à l'assemblée, de vendre cette parcelle à Fr. 90.-/m2 et donne les raisons de ce changement de prix.

Le rapporteur demande à l'Assemblée, au nom du Conseil communal, d'accepter la vente de cette parcelle aux conditions précitées. Les frais notariés et l'inscription au Registre foncier sont à la charge de l'acquéreur. Un droit de réméré sera également inscrit au Registre foncier.

Après ces informations, le président Jean-Paul Farine ouvre la discussion.

La parole n'étant plus demandée et sans objection à la proposition du Conseil communal d'accepter cette vente, le président des Assemblées passe au vote.

C'est à l'unanimité que l'Assemblée accepte de vendre la parcelle no 636 au prix de Fr. 90.-/m2, sise à Clos-aux-Miserez d'environ 710 m2 à Mégane et Laurent Crevoisier aux conditions précitées.

Par ce vote, l'assemblée donne également compétence au Conseil communal pour signer les actes notariés relatifs à cette transaction.

5. Divers.

Le président des assemblées ouvre la discussion.

Un citoyen explique que le comité de Franches Energies a fait une demande au Conseil communal pour poser des panneaux solaires sur le toit de l'école. Le Conseil communal a répondu défavorablement à cette demande. Le citoyen dit que des installations ont déjà été faites dans d'autres communes comme à Montfaucon. Il souligne que Franches Energies prend en charge la totalité des coûts d'installation. Il demande que ce point soit mis à l'ordre du jour de la prochaine assemblée.

Dominique Mauron prend la parole et l'informe que l'emplacement choisi par Franches Energies pose quelques problèmes. Le bâtiment de l'école a une soixantaine d'années et selon les nouvelles normes énergétiques, ce bâtiment devra être évalué et certainement isolé. La pose de panneaux solaires avant de faire une isolation pourrait poser des problèmes. Aussi, il ne sera plus possible de mettre une citerne à mazout. Dès lors, la commune aura besoin de ce toit pour lui permettre de mettre par la suite, sa propre installation. Il est indiqué au citoyen que le Conseil communal est ouvert à mettre à disposition le toit de la Maison des Œuvres. Le citoyen donne quelques contre-arguments à ceux du Conseil communal et les explique. Par la suite, le citoyen non satisfait par les explications du Conseil communal maintient sa proposition de mettre un point à l'ordre du jour, lors de la prochaine assemblée comme suit : Construction d'un toit solaire photovoltaïque sur le toit du bâtiment de l'école primaire et financée par Franches Energies.

Le président passe la proposition au vote. C'est par 8 non, 7 oui et 12 abstentions que l'assemblée refuse la proposition. Le citoyen averti qu'il y aura une pétition pour qu'une assemblée extraordinaire ait lieu.

Une citoyenne demande comment sera attribuée la 2^{ème} parcelle à vendre située au Clos-aux-Miserez. Christian Frund, Conseiller communal, l'informe que des personnes ont manifesté beaucoup d'intérêt à l'achat de ce terrain. Il souligne que le prix de Fr. 90.-/m2 devait être ratifié ce soir par l'assemblée.

Un citoyen explique que lors d'événements organisés à la Maison des Œuvres, il y a énormément de bruit et cela même au-delà de l'heure autorisée. Cela dérange fortement le voisinage proche. Il dit que la sono est beaucoup trop élevée. Il aimerait que cela soit contrôlé et demande que cette situation cesse. Le président de la Maison des Œuvres lui explique que les personnes qui louent la salle, signent un contrat de location où elles s'engagent à respecter les règles. A 3h00 du matin, il ne doit plus y avoir de musique.

Un citoyen demande où en est le dossier de demande de permis de Swisscom pour la 5G et comment le Conseil communal compte empoigner ce dossier. Le Maire lui répond que le Conseil communal attend un peu pour prendre position. Il précise que le Conseil communal devra trancher, mais c'est le canton qui donne la décision et le permis.

Un citoyen demande des informations en rapport au GLM. Il souhaite savoir où en sont les travaux des fermes situées au Bois-Rebetez et à la Combe. Le Maire lui répond que c'est en cours. Un citoyen demande ensuite qui sont les représentants au GLM pour Lajoux. Le Maire l'informe que Theo Gerber est représentant, suite à son déménagement dans la commune. Le Maire précise que Theo Gerber est le président et lui-même le vice-président du GLM.

Le Maire donne quelques explications et informe qu'une assemblée extraordinaire sera organisée cet automne, afin d'approuver les nouveaux règlements sur les eaux. Il fait ensuite un retour sur l'accueil de réfugiés ukrainiens au sein de la colonie de Fornet et informe qu'il y a actuellement une vingtaine de personnes. Il donne quelques détails sur l'avancée des travaux de la SNEP. Enfin, il explique que la vente de la parcelle n° 636 est passée en assemblée ce soir. La vente de la parcelle n° 635 est programmée pour l'assemblée du budget à la fin de l'année.

La séance est levée, il est 21h40.

Le président :

Jean-Paul Farine

La secrétaire communale :

Céline Michel